



## SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>



# COMPTE-RENDU CTL du 12/10/2021

*Vos élus FO DGFIP 85 pour ce CTL : Julie COUBRONNE (PCRP VENDEE)*

*Williams PILLET (PCRP VENDEE Challans) et Anne RETO-RIVIERE (EDR)*

Ce CTL se tenait en présentiel mais toujours en effectif limité du fait de la situation sanitaire. Notre déclaration liminaire est disponible sur notre site internet et dénonce de nouveau la situation dégradée dans laquelle se trouve nombre de nos collègues.

### Réponses de la direction aux questions liminaires

S'agissant des liminaires, M. Le Président a répondu qu'il aborderait les thématiques au fil de l'eau hormis pour **FO**. En effet, apparemment, notre liminaire n'était qu'une suite de provocations destinées à « faire le buzz ». Bien loin d'être polémique, notre liminaire se voulait décrire le contexte difficile dans lequel nos collègues évoluent.

→ Faites-vous votre propre opinion sur le sujet (elle est en ligne sur notre site internet).

En outre, à la demande de vos élus **FO** de convier les chefs de service concernés par les restructurations afin qu'ils puissent répondre aux questions légitimes des représentants du personnel, M. Le Président a opposé un refus catégorique avançant le fait que la direction est seule à piloter, et que leur place se justifie davantage en CHSCT qu'en CTL.

Bien que ne souhaitant pas s'étendre sur la situation précaire de certains de nos collègues, M. Le Président a tout de même rappelé qu'il veillait personnellement avec ses équipes à conserver une grande bienveillance concernant les déplacements subis.

### Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie Hôpitaux et de la Direction

Concernant la Trésorerie des Hôpitaux :

Horaires actuels			Nouveaux horaires		
Lundi à vendredi : 8h30-12h 13H30-16h00	28h hebdo	Fermé le mercredi	Lundi à vendredi : 8h30-12h00 14h00-16h00 sur RDV	22h00 hebdo	Fermé le mercredi

Concernant la Direction :

Horaires actuels			Nouveaux horaires		
Lundi et jeudi : 8h45-12h 13H30-16h00	11h30 hebdo	Fermé le mercredi Mardi et vendredi Régisseurs sur RDV	Lundi à vendredi : 8h45-12h00	13h00 hebdo	Fermé le mercredi

**Vote des organisations syndicales :**  
*Contre à l'unanimité*

La direction nous a informés que les personnels avaient été consultés et étaient favorables à ces réaménagements. Toutefois, les organisations syndicales ne pouvaient décemment pas voter « pour » ces ajustements. Pour **FO**, l'explication du vote « contre » réside dans le fait que les horaires d'ouverture sont une conséquence de l'externalisation d'une partie de nos missions qui sont confiées notamment au réseau des buralistes et de la banque postale. Vos représentants syndicaux ne sont pas dupes, car ces réaménagements horaires sont la traduction de la dégradation de nos conditions de travail, du manque de moyens et d'emplois et de l'abandon progressif de nos missions.

### **Ajustement du périmètre des trésoreries et transferts d'attribution au 01/01/2022**

Étaient soumis au vote :

- Le transfert de la gestion comptable et financière de groupements de communes et d'associations de propriétaires à la trésorerie de Fontenay-Le-Comte et Luçon ;
- Le transfert de la gestion comptable et financière de la communauté de communes de Noirmoutier vers le SGC de Challans ;
- Le transfert de la gestion comptable et financière de la communauté de commune Vendée Grand Littoral de la trésorerie de Moutiers les Mauxfaits vers la trésorerie des Sables d'Olonne.

Vos élus **FO** ont souligné les difficultés que cela allait engendrer pour les agents recevant ces nouvelles missions, notamment au SGC de Challans qui subit déjà sa récente restructuration conjuguée à un départ en retraite d'un agent cet automne.

Sur ce point, la direction a concédé que la situation à venir serait très tendue puisque la trésorerie de St Gilles Croix de Vie se prépare à perdre 4 de ses agents (départs à la retraite) créant une « situation très délicate avec une marge de manœuvre très réduite ». En tout, ce sont bien 5 agents qui manqueront pendant environ 7 mois sur ce secteur.

#### **Vote des organisations syndicales :**

*Contre à l'unanimité*

Vos représentants **FO** ont voté « contre » car il s'agit là d'une déclinaison si ce n'est une anticipation du NRP.

### **Tableau de bord de veille sociale (TBVS)**

*Pour information*

Selon le service RH et plus précisément M. Leca, l'année 2020 était une année « hors norme » pour les raisons suivantes :

- Contexte sanitaire inédit avec confinement, plan de reprise de l'activité, télétravail ;
- Transferts des missions de recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP, de la mission hôpital de La Châtaigneraie à la trésorerie des Hôpitaux ;
- Création de la trésorerie Yon Vendée ;
- Changement des règles de mutation avec la départementalisation.

M. Leca, tout comme les élus **FO**, a constaté une augmentation des écrêtements (638 pour un volume de 1817 heures soit l'équivalent de 1,1 agent équivalent temps plein) et du nombre de jours mis en CET (3 967 soit l'équivalent de 19 agents équivalent temps plein).

Il s'agirait là, en partie, d'une conséquence de la crise sanitaire mais également d'une réalité grandissante chez les personnels.

Cela démontre une abnégation au travail de la part de nos collègues alors qu'ils ne reçoivent en retour que des restructurations et des suppressions d'emplois...

Le responsable du pôle RH avoue qu'ils ont davantage subi cette période de crise sanitaire qu'ils n'ont agi pendant la dite période.

Par ailleurs, il ressort de ce tableau que **25 emplois du département n'étaient pas pourvus en 2020**, élément de contexte auquel il faut ajouter **les départs en retraite qui sont au nombre d'une quarantaine en moyenne chaque année**.

La mise en CET des jours de congés comme les écrêtements ne pourront pas tout régler dans un avenir proche...

## **Bilan de la Formation Professionnelle 2020**

*Pour information*

M. Leca commence la présentation de ce bilan en précisant que l'année 2020 a été une année compliquée, tant pour les agents, formés ou formateurs, que pour le service de la formation professionnelle. Pour illustrer les difficultés rencontrées par la formation professionnelle, la DDFIP Vendée a vu son nombre de jours de formation diminuer de 50 % en 2020 par rapport à l'année d'avant.

Dans le contexte sanitaire qui a été le nôtre en 2020, les formations en présentiel ont largement été proscrites dès mars puis quelques rares formations en distanciel ont fait leur apparition en novembre. Le parcours de formation de nombre d'agents a donc été quasi inexistant durant cette période troublée. Si tout se passe bien, ces agents rattraperont leur retard de formation cette année en espérant que ce ne soit pas au détriment des agents en besoin de formation cette année (suite à mutation ou changement de métier, etc.).

Les rares formations qui ont pu se dérouler en distanciel ont connu des débuts difficiles en termes de moyens, notamment concernant l'équipement informatique des stagiaires. Des progrès sont à noter de ce côté-là aujourd'hui tant dans la dotation en ordinateurs portables que dans l'accès à des salles informatiques (une à ce jour sur le site de La Roche sur Yon).

Les formations en distanciel ont vu également se développer l'outil BlackBoard au sein de la DGFIP. La direction soutient que cet outil est particulièrement apprécié des formateurs et des stagiaires. Cependant, les élus **FO** tiennent à nuancer ce propos au vu des remontées que nous avons eues des différents stagiaires et formateurs dont nous avons pu recueillir les avis sur le sujet.

L'outil est sans nul doute le meilleur que nous ayons eu jusque-là en termes de fiabilité, mais nous rappelons qu'il ne remplacera jamais une formation en présentiel avec les échanges entre stagiaires. D'ailleurs, nous avons été rejoints par M. Leca sur le fait que le distanciel peut être un outil de formation professionnelle concernant certains contenus mais que la règle reste et restera, pour le moment et selon la volonté de la DG, la formation en présentiel.

L'année 2020 a connu également la mise en place de la nouvelle formation des contrôleurs stagiaires. Ils ont désormais rapidement connaissance de leur affectation future et peuvent ainsi suivre un cursus qui correspond davantage à leurs besoins.

## Évolution du calendrier NRP

*Pour information*

La direction a souhaité faire part au CTL de quelques changements concernant le calendrier de mise en place du NRP, avant d'en faire une plus large diffusion à tous les agents. Les changements annoncés sont les suivants :

- La création du SGC Nord Vendée aux Herbiers regroupant les trésoreries de Montaigu Vendée (qui demeurera en tant qu'antenne pérenne selon M. Le Président), de Mortagne sur Sèvre et des Herbiers est avancée de 4 mois et se fera au 1er septembre 2022. *Pour le directeur, cela permettra aux chefs de service de commencer à travailler à l'harmonisation de leurs pratiques dès à présent et au comité de pilotage de se réunir au plus vite pour préparer au mieux cette réorganisation.*
- La création du SGC des Sables d'Olonne est décalée au 1er Septembre 2023.
- La création du SIE Les Herbiers/Fontenay aux Herbiers et la création du SIP Fontenay/Les Herbiers à Fontenay-Le-Comte sont repoussées au 1er janvier 2024, afin de faire les choses correctement selon le Président de séance. *Il considère en effet qu'il est plus cohérent, notamment pour des questions RH, de procéder d'abord à l'implantation du nouveau service délocalisé du SIE. Il rappelle que ce service sera composé de 25 agents et d'un IP qui sera recruté par la publication d'une fiche de poste.*

M. Fuentès rappelle ensuite la création du SPF départemental à l'horizon de Juin 2022, sans antenne.

En réponse aux questionnements de **FO**, il confirme que seul les agents du site des Sables bénéficieront du travail à distance, contrairement à leurs collègues de Fontenay le Comte et Challans. Les raisons de ce refus de travail à distance sont principalement immobilières mais la direction invoque également la difficulté d'alimenter le travail à distance en termes de métier et la présence d'un cadre A aux Sables d'Olonne qui permet d'assurer un encadrement de 1<sup>er</sup> niveau. Sauf motif médical important, la mobilité sera donc forcée pour ces agents et **FO** le dénonce.

Concernant la création d'un SDIF départemental, M. Le Président a indiqué qu'elle n'était pas à l'ordre du jour – 2025 apparemment, plutôt que 2024 – car les missions cadastrales évoluent et certaines des missions cadastrales sont encore gérées par les SIP de Challans et de Fontenay-Le-Comte en tant que secteurs fusionnés. Les restructurations actuelles étant déjà assez nombreuses et en l'absence d'injonction de la Direction générale, il semble donc préférable de se laisser du temps pour ce nouveau service.

## Questions diverses

### Audit général des secteurs d'assiettes (SA) en 2022

M. Le Président a annoncé un audit général des SA du département en 2022 pour connaître précisément les missions dévolues aux agents de ces services et leurs rôles respectifs.

### Signature d'une convention entre la DGFIP et la DGDDI :

M. Le Président a confirmé la signature d'une convention entre la DGFIP et la DGDDI entérinant un transfert de compétence sur certaines taxes à compter du 1er janvier 2022.

Dès lors, les agents des douanes concernés pourraient envisager de rejoindre la DGFIP. En Vendée, plus précisément aux Sables d'Olonne, cinq agents étaient concernés. Deux d'entre eux ont d'ores et déjà choisi une autre option. Les trois autres agents ont été reçus par notre service RH, qui leur a présenté notre direction et nos missions. S'ils choisissent de rejoindre nos services, leurs demandes seront traitées dans le mouvement local après le mouvement des agents vendéens de la DGFIP. Toutefois, il semble que certains souhaitent chercher d'autres pistes.

### **Nouveaux recrutements de contractuels au sein de la DDFIP Vendée**

En réponse à une interrogation de **FO** sur un nouveau recrutement de contractuels, dont nous avons eu connaissance, la direction explique qu'elle a en effet reçu très récemment un ordre de recrutement de 2 contractuels émanant de la direction générale. La direction locale précise qu'elle ne prend pas l'initiative de ces recrutements mais se conforme aux ordres de la DG.

Ces 2 contractuels seront recrutés avec un niveau et une rémunération similaires à ceux d'un contrôleur, contrairement aux 4 précédents qui l'avaient été avec un niveau et une rémunération similaires à ceux d'un agent.

### **Le « Foncier Innovant »**

M. Le Président a souhaité aborder le sujet du « foncier innovant » qui permet de détecter piscines et autres dépendances d'agrément non déclarées. En Vendée, 2300 piscines seraient concernées et seulement 30 à 40 % d'entre elles amèneraient à des rehaussements fiscaux. Cette tâche serait traitée par le PTGC et représenterait, selon la DG, 1,6 emploi temps plein. La direction tient à nuancer ce propos en indiquant que cela représenterait davantage de charge de travail au début mais que l'objectif d'1,6 emploi temps plein pourrait être atteint lorsque la mission sera à son rythme de croisière.

### **Fréquentation des services durant la campagne de sortie des avis**

La direction s'est étendue sur la fréquentation des services en cette récente campagne de sortie des avis. Ainsi, la fréquentation (accueil physique) a globalement baissé de 15 % dans tous nos services d'accueil, passant de 18 200 en 2020 à 13 500 usagers en 2021, et notamment sur les sites de Challans, Les Herbiers et la Roche sur Yon. Le site des Sables d'Olonne conserve une fréquentation moyenne et une certaine stabilité est observée à Luçon. Seul le Centre des Finances Publiques de Fontenay-Le-Comte enregistre une hausse de sa fréquentation.

Pour les élus **FO**, cette baisse globale de l'accueil physique peut s'expliquer par l'informatisation grandissante de nos échanges avec les usagers, de la généralisation de l'accueil sur rendez-vous ainsi que de l'effet « crise sanitaire » en 2020. En effet, en 2020, bon nombre de nos usagers n'ont pas pu avoir la qualité de renseignements habituelle puisqu'ils n'ont pas pu être reçus au moment de la souscription de leur déclaration d'impôt sur le revenu. Dès lors, ils se sont davantage déplacés suite à la sortie de leurs avis d'imposition afin d'avoir des renseignements et/ou de corriger leurs déclarations.

Il est à noter que 5 vigiles ont été recrutés et seront présents dans les Centres des Finances Publiques jusqu'à la semaine 45.

Concernant l'accueil téléphonique, la Vendée comptabilise une baisse globale de 6 % du nombre d'appels. Le SIP-SIE des Herbiers comptabilise néanmoins une augmentation du nombre d'appels passant de 1400 en 2020 à 1800 en 2021.

Concernant l'accueil physique se déroulant en Maison France Services (MFS), il y a eu 12 permanences dans 7 points de contacts pour assurer 72 rendez-vous pendant la campagne des avis. Depuis la mise en place de permanences récurrentes dans les MFS, ce sont 232 usagers qui ont été reçus dans ces structures par 3 collègues de l'équipe mobile d'accueil (EMA). Ces collègues sont à l'origine spécialisés en fiscalité des particuliers. Parmi les questions posées par les usagers, 60 % concernent en effet la fiscalité des particuliers, mais 34% relèvent malgré tout des collectivités locales, 6 % des amendes et le reste concerne la fiscalité des entreprises. Ces collègues bénéficient de formations adaptées et notamment de formations « flash » qui permettent à l'instant T de comprendre et d'apprendre à l'agent concerné de nouvelles missions lorsque le problème se présente à eux. Ils ont ainsi été « formés » sur helios pour éditer un bordereau de situation, au paiement de proximité, au remboursement des timbres amendes...

M. Manceau, qui pilote cette équipe, prévoit des réunions d'échanges régulières, avec un volet de formation professionnelle.

Ils peuvent échanger avec la direction en cas de besoin grâce à une messagerie instantanée.

La direction se félicite par ailleurs d'avoir bien cerné dès le début les besoins en habilitations informatiques de ces agents mobiles.

### **Précisions sur l'accueil sur RDV**

Enfin, **FO** a demandé à la direction de clarifier les conditions d'accueil du public n'ayant pas rendez-vous sur les plages dédiées à l'accueil sur rendez-vous. En effet, les pratiques en la matière sont différentes suivant les sites concernés. Peut-on recevoir des personnes n'ayant pas pris RDV lorsqu'elles sont demandeuses (en tapant à la porte, en sonnant à l'interphone ou en étant quelque peu véhéments dehors) ?

M. Le Président souhaite que la décision revienne au bon sens. En effet, prendre un pli n'engage en rien et est un signe de bonne volonté. Il faut pouvoir rendre service. Toutefois, il n'est pas conseillé de recevoir une personne qui n'a pas rendez-vous, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité des personnels.

**SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>**

*(accessible depuis MOZILLA FIREFOX sur votre poste de travail  
ou sur internet à votre domicile et sur votre téléphone portable)*



**PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>**

*(Abonnez-vous depuis votre compte personnel)*